Voici le fonctionement

Demande d’accès pour les alignements électroniques

Voici la procédure pour les nouveaux entraîneurs ou gérants (tes)

1. Lien pour demande d’accès : [Hockey Québec - officiels](https://can01.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fofficiels.hockey.qc.ca%2Ffr%2Fspordle%2Fdemande.html&data=05%7C02%7Carena%40st-gedeon-de-beauce.qc.ca%7Ccf3421ebb9024f954cc908dceaae3382%7C1709a344a8194b469cd78a83051e8ae9%7C0%7C0%7C638643281125962796%7CUnknown%7CTWFpbGZsb3d8eyJWIjoiMC4wLjAwMDAiLCJQIjoiV2luMzIiLCJBTiI6Ik1haWwiLCJXVCI6Mn0%3D%7C0%7C%7C%7C&sdata=eJWndAyTiKajO0VP2sEcbK%2BHeOwOZIkI98HiSDUbYCc%3D&reserved=0) L’onglet se trouve dans la barre de menu à droite.
2. Se connecter avec le PSP ou s’en créer un
3. Limité à la Région : Québec-Chaudière-Appalaches
4. Limité à l’organisation : Choisir votre regroupement ou association
5. Cocher : Entraîneur alignement ou gérant alignement selon le cas
6. Envoyer la demande d’accès.